

22 déc 2023 -16:05

## COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique - Infections respiratoires : maintien du code jaune avec une vigilance accrue pour les personnes à risque

On observe actuellement une circulation accrue des virus respiratoires. La situation sanitaire actuelle en termes d'infections et d'hospitalisations reste stable. La Conférence interministérielle de santé publique (CIM) a donc décidé de maintenir le code jaune en ce qui concerne le niveau de menace sanitaire, avec une vigilance accrue pour les personnes à risque.

Chaque semaine, Sciensano, le groupe d'évaluation des risques (RAG) et le groupe de gestion des risques (RMG) surveillent la situation sanitaire en Belgique grâce au "Respiradar", outil doté d'indicateurs qui analyse la pression exercée sur le système de santé et la circulation des virus respiratoires.

Actuellement, on constate une hausse des infections respiratoires mais la pression sur le système de santé reste maîtrisée. Afin d'éviter une détérioration de la situation sanitaire et protéger les plus fragiles, des recommandations pour l'ensemble de la population et pour le secteur des soins de santé ont été formulées.

Nous recommandons à la population générale de continuer à respecter les mesures d'hygiène de base. Par ailleurs, la vaccination contre le Covid-19 et la grippe reste conseillée pour la population à risque.

Le personnel des soins de santé curatifs peut également demander le port du masque aux patients ou aux personnes vulnérables dans les cas suivants :

- en présence de symptômes respiratoires ;
- dans les lieux fréquentés où le risque de transmission peut être élevé tels que, par exemple les salles d'attente et les services d'urgence ;
- pour les personnes âgées en particulier les plus de 65 ans et les personnes dites à risque : maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies pulmonaires chroniques et aiguës, cancers, obésité, insuffisances rénales chroniques, faible système immunitaire.

Lors de situation à risque et en présence de personnes fragiles, la recommandation du port du masque s'applique également au personnel des soins de santé.

Il est important de rappeler que le port du masque permet de limiter la circulation virale, de protéger les plus fragiles et de maîtriser la pression sur les soins de santé afin que chacun puisse bénéficier d'une prise en charge adéquate.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence Interministérielle Santé publique :

- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral (Président de la CIM),
- Christie Morreale - Gouvernement wallon,
- Hilde Crevits - Gouvernement flamand,
- Françoise Bertieaux - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Annelies Wynant  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 97 38  
+32 485 73 44 05  
[annelies.wynant@health.fgov.be](mailto:annelies.wynant@health.fgov.be)